MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Patrie



CABINET DU PRESIDENT

SERVICE FINANCIER DE L'ORDONNATEUR

MARCHE: N°078/UL/CP/SF/2020

OBJET: Travaux d'aménagement et de câblage réseau informatique dans les salles serveurs au CIC à l'Université de Lomé.

Il est établi un marché entre l'Université de Lomé, représentée par son Président le Professeur Komla Dodzi KOKOROKO, ci-après désigné sous le terme « Autorité contractante » d'une part,

Et

La société DIGITAL & CO, dont le siège est situé au 2294 avenue de PYA Lomé, 01 B.P 1924, Tél. : 22 51 85 50 / 91 06 18 21 / 91 06 18 22, E-mail digital@digitalgroupe.com; représentée par son Directeur, Monsieur Kokou Edem DOGBE-TSOGBE, ci-après désigné comme le « Titulaire », d'autre part :

ATTENDU que l'Autorité contractante désire passer une commande ferme pour les travaux d'aménagement et de câblage réseau informatique dans les salles serveurs au Centre Informatique et de Calcul (CIC) à l'Université de Lomé et accepte une offre du Titulaire à savoir la société DIGITAL & CO pour les travaux pour un montant égal à huit millions cinq cent vingt sept mille deux cent soixante-dix (8 527 270) francs CFA toutes taxes comprises.

PUIS IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

- 1. Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante du Marché :
- a) Le présent Formulaire de Marché;

b) La facture proforma du titulaire;

c) la Carte d'Opérateur Economique, le Quitus Fiscal, le Relevé d'identité bancaire.

Il est précisé qu'en cas de contradiction, ces pièces font foi dans l'ordre énuméré ci-dessus.

- 2. En contrepartie des règlements à effectuer par l'Autorité contractante au profit du Titulaire, le Titulaire convient d'exécuter fidèlement le présent marché conforment au cadre de la facture proforma proposée et acceptée par l'Autorité contractante.
 - Les travaux seront exécutés dans un délai de deux (02) semaines à compter de la date de notification de l'approbation du présent Marché.
- 3. L'Autorité contractante convient de son côté de payer au Titulaire, par chèque ou par virement sur son compte bancaire N° 40016650001 ouvert à la Banque Atlantique Togo au titre des prestations, le prix du marché, ou tout autre montant dû au titre de ce Marché et ce, à :
 - 20% à titre d'avance au début des travaux contre une caution bancaire à 100% dont mainlevée sera accordée après la réception unique et
 - 80% après la réception unique sanctionnée par un procès-verbal de réception unique.
- 4. La dépense sera imputée sur le Budget de l'Université de Lomé, au chapitre 802 Dépenses Communes sous la rubrique 802 624 8 Autres entretiens et réparations pour la gestion 2020.
- 5. En cas de retard dans la livraison des travaux, le titulaire sera passible d'une pénalité par jour de retard fixé à 1/1000ème du montant du Marché. L'Autorité contractante se réserve le droit de résilier le marché sans mise en demeure préalable, lorsque le montant cumulé des pénalités atteint une valeur équivalente à 10% du montant du marché.
- 6. L'Autorité contractante et le Titulaire feront tout leur possible pour régler à l'amiable, par voie de négociation directe et informelle, tout différend entre eux ou en rapport avec le Marché.
- 7. Si l'Autorité contractante et le titulaire n'ont pas réussi à résoudre leur différend à l'amiable, le litige sera soumis à la juridiction compétente en République togolaise.

Les parties au contrat ont signé le marché les jours et années mentionnées ci-dessous

Marché N° 078/UL/CP/SF/2020

OBJET:

Travaux d'aménagement et de câblage réseau informatique dans les salles serveurs au CIC à l'Université de Lomé.

LU ET ACCEPTE:

Lomé, le. 26 OCT 2020

Le Titulaire

PD . 1924, LOME - TOS

Kokou Edem DOGBE-TSOGBE

Lomé, le... 26 OCT 2020

Le Président de l'Université de Lomé

Prof. Komla Dodzi KOKOROKO